

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE L'AVENIR MUSICAL DE FIRMINY RECHERCHENT POUR LA RENTRÉE 2024 :

Un coordinateur ou une coordinatrice de l'École section « Musique Classique » cumulant la fonction de chef.fe de l'Orchestre d'Harmonie existant.

PRÉSENTATION :

L'orchestre d'harmonie de l'Avenir Musical est un ensemble chargé d'histoire avec plus de 120 ans d'existence. Il appartient désormais à la nouvelle structure **Pôle Musiques et Arts de Firminy**, fusion de trois associations musicales et culturelles de Firminy : Avenir Musical, CEMAF et CEMEO.

L'orchestre est un ensemble d'environ 20 musiciens amateurs et bénévoles qui évoluent localement pour des concerts, animations et fêtes patriotiques de début septembre à juin.

Les répétitions ont lieu les lundis soirs de 20h30 à 22h avec un répertoire varié.

La section « classique » de la nouvelle structure Pôle Musiques et Arts de Firminy, regroupe une centaine d'élèves et a pour but de partager l'enseignement et la pratique de la musique orientés vers la pratique d'instruments classiques : cuivres, anches, flûte traversière, violon, guitare classique, piano, percussions...

Même si l'esprit d'ouverture est une des valeurs de l'association, le lien entre les fonctions de coordinateur ou coordinatrice de la section musique classique et du chef ou de la cheffe d'orchestre permet d'assurer la pérennité de l'ensemble d'harmonie en permettant aux élèves la pratique collective.

L'harmonie n'est pas la seule pratique collective, un orchestre d'élèves, une Banda et un groupe d'animation offrent aussi plusieurs niveaux de pratiques collectives.

MISSIONS :

MISSIONS POUR LA FONCTION CHEF OU CHEFFE D'ORCHESTRE :

En tant que **chef.fe d'orchestre**, vous assurez la direction musicale tout au long de l'année (estimation de l'occupation annuelle : 80 heures).

Vous aurez à :

Définir le programme musical de la saison, en étant à l'écoute des souhaits des musiciens et du Conseil d'Administration,

Faire évoluer qualitativement et quantitativement l'orchestre,

Être force de proposition et acteur de projets musicaux,

Diriger les répétitions de l'orchestre d'harmonie ainsi que les sorties musicales,

Participer aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

COMPÉTENCES REQUISES

Le candidat, la candidate devra montrer un intérêt réel pour la musique d'harmonie et communiquer sa passion pour la musique aux plus jeunes comme aux plus expérimentés.

Force de proposition, sérieux.se et dynamique, le.la candidat.e devra faire preuve de pédagogie et d'aisance relationnelle avec les musiciens, avec patience et tolérance.

Le poste de chef.fe d'orchestre requiert de l'autonomie, de la rigueur et une certaine autorité naturelle, en veillant à maintenir une ambiance conviviale.

Une bonne connaissance du fonctionnement des associations, de la pratique amateur, sera appréciée ainsi qu'un savoir-faire en arrangements et/ou création de certaines parties musicales.

Idéalement, nous recherchons une personne capable, dans la pratique d'ensemble, de partager nos valeurs :

Apprentissage et développement des connaissances musicales pour les pratiques d'ensemble, dans un esprit bienveillant.

Sérieux, mais avec humour.

Discipline, mais avec convivialité.

Une première expérience à un poste identique serait un plus.

MISSIONS POUR LA FONCTION COORDINATEUR, COORDINATRICE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

En tant que **coordinateur ou coordinatrice** vous assurez, en plus de la direction musicale de l'Harmonie, la coordination de l'école section « musique classique », tout au long de l'année.

Vous aurez à : coordonner, maintenir et développer les actions pédagogiques de l'école de musique dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil d'Administration représenté par son ou ses présidents, en étroite collaboration avec les coordinations section « Musiques actuelles » et « Arts » de la structure.

Pour assurer sa mission, le coordinateur, la coordinatrice pourra s'appuyer sur l'aide de la ou du gestionnaire administratif et de la ou du chargé de communication de l'association. Aucune communication interne ou externe concernant l'école ne sera faite sans son accord.

Responsabilités principales du poste :

1) Animation et pédagogie :

- Proposer, maintenir et développer le projet pédagogique de l'école de musique.
- Mettre en œuvre ce projet pédagogique.
- Assurer le bon déroulement des cursus de formations musicales ou des pratiques instrumentales dans le cadre des règles du schéma départemental d'éducation artistique (niveau, examen...).
- Veiller à la qualité des enseignements musicaux et à l'amélioration continue du niveau des élèves.
- Mener une réflexion permanente sur l'innovation pédagogique au sein de l'école de musique, dans un esprit d'équipe pour maintenir son activité. (Attente des élèves, parents et professeur.es, moyens nécessaires, étude de budget...).
- Organiser et animer avec un membre du Conseil d'Administration les réunions pédagogiques.
- Assurer l'interface entre les intervenants extérieurs, les collectivités territoriales, en lien avec le Bureau.
- Rester disponible et bienveillant à l'égard de l'équipe pédagogique, des parents et des élèves.
- Maintenir un lien permanent avec le Conseil d'Administration pour répondre aux questions et traiter les problèmes rencontrés.

2) Encadrement et organisation :

- Animer et accompagner l'action pédagogique des professeur.es.
- Participer à la mise en place de l'emploi du temps de l'ensemble des enseignants de l'école.
- Superviser les appréciations périodiques du travail des élèves et organiser les participations aux examens de fin d'année.

- Veiller à la bonne organisation matérielle des cours, des remplacements le cas échéant.
- Veiller à l'organisation matérielle des grands événements de l'école de musique (concerts, auditions).
- Proposer et organiser des concerts et des manifestations en lien avec les professeur.es et le Conseil d'Administration.

3) Communication :

- Représenter l'école de musique à l'extérieur lorsque c'est possible et nécessaire.
- Participer au rayonnement de l'école de musique en réseau avec d'autres établissements.
- Informer les parents et partenaires sur l'actualité de l'école.
- Savoir s'adapter et communiquer avec tout type de personne et de comportement.

4) Administration et gestion :

- Participer aux recrutements et à l'évaluation des professeur.es, arbitrer les choix.
- Rendre accessible les informations nécessaires à l'élaboration des dossiers de subvention.

Ces missions n'excluent pas la participation à des dossiers ponctuels et à leur suivi.

Merci d'envoyer votre candidature lettre+CV par mail à harmonie@avenirmusicalfirm.fr

Renseignements au 06 26 75 62 53.